

SYNDICAT CFDT DU MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES 2023

Compte de résultat

Charges

	2023	2022
Charges d'exploitation (I)	56 362,33 €	79 895,98 €
Achats	205,20 €	13,14 €
Autres charges externes	4 347,44 €	3 815,32 €
Autres services extérieurs	51 702,69 €	76 057,52 €
Impôts et Taxes	107,00 €	10,00 €
Charges du personnel	0,00 €	0,00 €
Autres charges	0,00 €	0,00 €
Dotations aux amortissements	0,00 €	0,00 €
Charges Financières (II)	511,00 €	240,70 €
Charges Exceptionnelles (III)	0,00 €	0,00 €
Engagements à réaliser sur contribution de financement (IV)	0,00 €	0,00 €
Total (I+II+III+IV)	56 873,33 €	80 136,68 €
Solde créditeur		
Excédent	4 802,78 €	

Produits

	2023	2022
Produits d'exploitation (I)	61 008,44 €	48 978,76 €
Cotisations	45 225,39 €	45 915,54 €
Subventions	0,00 €	0,00 €
Autres produits	15 783,05 €	3 063,22 €
Transferts de charges	0,00 €	0,00 €
Reprise des amortissements et des dépréciations		0,00 €
Produits Financiers (II)	443,67 €	87,22 €
Produits exceptionnels (III)	224,00 €	0,00 €
Contributions de financement - Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (IV)	0,00 €	0,00 €
Total (I+II+III+IV)	61 676,11 €	49 065,98 €
Solde débiteur		
Déficit		-31 070,70 €

SYNDICAT CFDT DU MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES 2023

Bilan

ACTIF				
ACTIF IMMOBILISE				
	Brut	Amort./Dep.	Net	N-1
Actif incorporel	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Actif corporel	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Actif financier	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total 1	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
ACTIF CIRCULANT				
	Brut	Amort./Dep.	Net	N-1
Stocks et Fournitures	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Créances	428,51 €	0,00 €	428,51 €	2 731,18 €
Total 2	428,51 €	0,00 €	428,51 €	2 731,18 €
	Brut	Amort./Dep.	Net	N-1
Disponibilités	162 826,79 €	0,00 €	162 826,79 €	159 627,45 €
Total 3	162 826,79 €	0,00 €	162 826,79 €	159 627,45 €
	Brut	Amort./Dep.	Net	N-1
Comptes de régularisation	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total 4	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Actif			163 255,30 €	162 358,63 €

PASSIF		
FONDS SYNDICAUX		
	Net	N-1
Fonds Propres		
Fonds syndicaux sans droit de reprise)	0,00 €	0,00 €
Ecart de réévaluation)	0,00 €	0,00 €
Réserves)	140 772,69 €	140 772,69 €
Report à nouveau)	16 927,05 €	47 997,75 €
Résultat)	4 802,78 €	-31 070,70 €
Autres fonds syndicaux		
Fonds syndicaux avec droit de reprise)	0,00 €	0,00 €
Ecart de réévaluation)	0,00 €	0,00 €
Subventions d'investissement sur biens non renouve)	0,00 €	0,00 €
Total 1	162 502,52 €	157 699,74 €
PROVISIONS		
	Net	N-1
Provisions	0,00 €	0,00 €
Total 2	0,00 €	0,00 €
	Net	N-1
Fonds dédiés	0,00 €	0,00 €
Total 3	0,00 €	0,00 €
DETTES		
	Net	N-1
Emprunts et dettes auprès d'étab. de crédit	0,00 €	0,00 €
Dettes financières	0,00 €	0,00 €
Dettes diverses	752,78 €	4 658,89 €
Total 4	752,78 €	4 658,89 €
	Net	N-1
Compte de régularisation	0,00 €	0,00 €
Total 5	0,00 €	0,00 €
Total Passif	163 255,30 €	162 358,63 €

SYNDICAT CFDT DU MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Annexe aux états financiers de l'exercice comptable 2023

Les états financiers de SYNDICAT CFDT DU MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES se caractérisent pour l'exercice ouvert le 1er janvier 2023 et clos le 31 décembre 2023 par les données suivantes:

Total du bilan	163 255,30 €
Total des produits	61 676,11 €
Résultat de l'exercice	4 802,78 €

La présente annexe fait partie intégrante des états financiers de SYNDICAT CFDT DU MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES :

1. Faits majeurs de l'exercice

1.1 Evénements principaux de l'exercice

L'exercice 2023, d'une durée de 12 mois couvrant l'année civile, applique le règlement comptable n°2009-10 du 3 décembre 2009 sur les organisations syndicales, issu de la loi n° 2008-789 du 20 août 2008 portant « rénovation de la démocratie sociale et réforme du temps de travail », et le décret n° 2009 – 1665 du 28 décembre 2009.

L'exercice 2023, d'une durée de 12 mois couvrant l'année civile, applique le règlement comptable n°2009-10 du 3 décembre 2009 sur les organisations syndicales, issu de la loi n° 2008-789 du 20 août 2008 portant « rénovation de la démocratie sociale et réforme du temps de travail », et le décret n° 2009 – 1665 du 28 décembre 2009.

Les principales dépenses de l'année 2023 ont concerné les frais juridiques (forfaits grève, soutien adhérent, honoraire avocat) et les réunions et déplacements, dont deux missions de formation à l'étranger (Turquie, Togo) et une session de formation des agents de droit local à Paris.

Les principales recettes provenaient des remboursements des frais juridiques par la CNAS (caisse nationale d'action syndicale) et des cotisations syndicales des adhérents.

1.2 Principes, règles et méthodes comptables

1.2.1 Présentation des comptes

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- Le bilan
- Le compte de résultat
- L'annexe

1.2.2 Méthode générale

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général.

SYNDICAT CFDT DU MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES a arrêté ses comptes en respectant le règlement n°99-03 et ses règlements modificatifs, le règlement n°99-01 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations ainsi que le règlement n°2009-10 du 3 décembre 2009 afférent aux règles comptables des organisations syndicales.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base: continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

1.2.3 Comptabilisation des produits et charges

Les produits perçus par les organisations syndicales sont comptabilisés conformément aux dispositions du paragraphe 222-1 du règlement n°99-03, sous réserve des modalités suivantes prévues pour les cotisations.

Les charges supportées par les organisations syndicales sont comptabilisées conformément aux dispositions du paragraphe 221-1 dudit règlement.

Les droits et obligations attachés à la perception des cotisations sont définis par les statuts de l'organisation, affiliée à la CFDT dont elle applique les dispositions de la Charte de la cotisation syndicale. Les cotisations reviennent en intégralité au syndicat. Elles sont comptabilisées en produits après déduction des versements à d'autres structures.

Les prescriptions spécifiques à la comptabilisation des cotisations sont définies à l'article 2.2.2. du règlement n°2009-10 du 3 décembre 2009.

2. Informations relatives au bilan

Produits à recevoir

Produits à recevoir	
Total Produits à recevoir	428,51 €

Charges constatées d'avance

Charges constatées d'avance	
Total Charges constatées d'avance	0,00 €

Fonds syndicaux

Les principaux mouvements sur l'exercice sont les suivants:

Fonds Syndicaux	Montant au 01/01/2023	Augmentation	Diminution	Montant au 31/12/2023
Réserves	140 772,69 €			140 772,69 €
Réserves Evénements pluri-annuels	0,00 €			0,00 €
Report A Nouveau	47 997,75 €		31 070,70 €	16 927,05 €
Résultat	-31 070,70 €	35 873,48 €		4 802,78 €
Total Fonds Syndicaux	157 699,74 €	35 873,48 €	31 070,70 €	162 502,52 €

3. Informations relatives au compte de résultat

3.1 Ressources Annuelles

SYNDICAT CFDT DU MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES a enregistré en comptabilité pour 61 452,11 € de ressources annuelles courantes comme le présente le tableau ci-dessous:

Ressources courantes	
Cotisations	175 617,90 €
Reversement de cotisations	130 392,51 €
Subventions	0,00 €
Autres produits d'exploitation	15 783,05 €
Produits financiers	443,67 €
Total des ressources courantes	61 452,11 €

3.2 Contributions en nature

SYNDICAT CFDT DU MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES a bénéficié au cours de l'exercice d'une mise à disposition de 0.0 personnes ETP (équivalent temps plein) et cette contribution en nature n'est pas comptabilisée dans ses comptes.

SYNDICAT CFDT DU MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES a bénéficié au cours de l'exercice d'une mise à disposition d'un local de 160.00 m² et cette contribution en nature n'est pas comptabilisée dans ses comptes.